Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_66-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°3

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	54
Votants	59
Vote	
Pour	59
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Valentin BEASSE, délégué de Sainte-Marie, donne Pouvoir à Françoise BOUSSEKEY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE REDON AGGLOMERATION AU SEIN DE L'ALLIANCE INTERMETROPOLITAINE LOIRE BRETAGNE (AILB)

La présente délibération a pour objet de confirmer son adhésion et de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de l'Alliance Intermétropolitaine Loire-Bretagne (AILB)

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

L'aménagement du territoire est un sujet majeur qui questionne en permanence les élus locaux des communes et de leurs groupements (communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles).

13 EPCI (3 en Ille-et-Vilaine, 5 en Loire-Atlantique, 4 en Morbihan et une à cheval sur les trois départements) ont créé en 2019 l'association **Alliance Inter-métropolitaine Loire Bretagne** (AILB) dont l'objectif est de faire entendre la voix et les priorités d'aménagement et de développement des territoires communautaires situés entre Rennes, Angers, Nantes-St Nazaire et Vannes.

Dans cet esprit, l'Alliance Inter-métropolitaine Loire Bretagne s'attache à :

- Construire un lieu de dialogue ouvert, partager des préoccupations, faire remonter vers d'autres instances des difficultés rencontrées ou des opportunités de projets ;
- Développer, à partir de leur propre analyse et dans la complémentarité, une vision commune de l'avenir des territoires concernés ;
- Etre une force d'identification de leurs ressources propres et de proposition d'actions concrètes porteuses d'avenir pour les 500 000 habitants des territoires concernés ;
- Etre une force de rassemblement des énergies, d'innovation, de création d'activités, d'emplois localisés et de valeur ajoutée ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_66-DE

- S'affirmer ensemble comme un interlocuteur direct de l'Etat, au même titre que les collectivités territoriales majeures (Métropoles et Grandes agglomérations, Régions, Départements).

Pour ce faire l'AILB a passé des conventions avec :

- Le Conseil régional de Bretagne ;
- Le Conseil régional des Pays de la Loire ;
- Le Département de Loire-Atlantique ;
- Le Département d'Ille-et-Vilaine.

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de confirmer l'adhésion de REDON Agglomération à l'Alliance Inter-métropolitaine Loire Bretagne ;**
- **de désigner, les représentants de REDON Agglomération au sein de l'Alliance Inter-métropolitaine Loire Bretagne :**

Titulaire	Suppléant
Jean-François MARY	Franck PICHOT

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 59 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34